

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 avril 2021

Présents : Luc BAJARD, Christel BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Florence CLAVIER, Céline COMPAIN, Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER

Absents excusés : Antoine BABILLOT (donne pouvoir à Luc BAJARD), Florence BARONNET (donne pouvoir à Laurence PAJON), Baudouin LE ROUX (donne pouvoir à Fabrice CHOLLET)

Secrétaire de séance : Laurence PAJON

Compte rendu des décisions prises par le maire

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- **Décision n°2021-07** portant sur l'attribution du marché de travaux pour l'abattage du hêtre au cabinet médical à l'entreprise Aurélien GAULT pour un montant total de 1 944 € TTC.

1. Budget principal – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 présente les résultats suivants :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Opérations de l'exercice		
Dépenses	1 715 619,21	1 102 272,78
Recettes	1 984 864,84	624 152,94
Résultat de l'exercice	269 245,63	-478 119,84
Résultat reporté	780 594,86	-123 637,89
Dépenses (avec résultat N-1)	1 715 619,21	1 225 910,67
Recettes (avec résultat N-1)	2 765 459,70	624 152,94
Résultat de clôture	1 049 840,49	-601 757,73
Restes à réaliser		
Dépenses		342 239,52
Recettes		365 759,20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget principal,
- dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Budget principal – Approbation du compte administratif 2020

Le administratif communal 2020 du budget principal s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Résultat reporté N-1	: 780 594,86 €
Dépenses	: 1 715 619,21 €
Recettes	: 1 984 864,84 €
Résultat N	: 269 245,63 €
Résultat de clôture (cumulé)	: 1 049 840,49 €

Investissement :

Résultat reporté N-1	: - 123 637,89 €
Dépenses	: 1 102 272,78 €
Recettes	: 624 152,94 €
Résultat N	: - 478 119,84 €
Résultat de clôture (cumulé)	: - 601 757,73 € (I)

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	: 342 239,52 €
Recettes	: 365 759,20 €
Solde des restes à réaliser	: 23 519,68 € (II)

Besoin de financement (cumul I et II) = 578 238,05

Sous la présidence de Mme Oswald, hors de la présence de M. le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020.

3. Vote des taux des taxes locales 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :
 - taxe foncière (bâti) : 40,82 % (dont taux département 2020 de 19,72 %),
 - taxe foncière (non bâti) : 47,90 %.

4. Budget principal : affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- affecte 578 238,05 € du résultat 2020 de la section fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section investissement,
- affecte le surplus du résultat 2020 de la section fonctionnement, soit 471 602,44 €, en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

5. Budget principal : approbation du budget primitif 2021

Le budget 2021 est présenté pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 2 430 671,44 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 520 327,03 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget principal présenté par M. le maire pour l'exercice 2021 arrêté au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement,
- accorde les subventions aux associations et au CCAS détaillées dans le budget primitif 2021.

6. Budget logements sociaux : approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 présente les résultats suivants :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Opérations de l'exercice		
Dépenses	7 369,56	8 000,00
Recettes	13 865,47	7 871,34
Résultat de l'exercice	6 495,91	-128,66
Résultat reporté	0,00	-5 473,18
Dépenses (avec résultat N-1)	7 369,56	13 473,18
Recettes (avec résultat N-1)	13 865,47	7 871,34
Résultat de clôture (excédentaire)	6 495,91	- 5 601,84
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00
Recettes		0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget logements sociaux,
- dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7. Budget annexe des logements sociaux : approbation du compte administratif 2020

Le compte administratif communal 2020 du budget logements sociaux s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Résultat reporté N-1	: 0,00 €
Dépenses	: 7 369,56 €
Recettes	: 13 865,47 €
Résultat N	: 6 495,91 €
Résultat de clôture (cumulé)	: 6 495,91 €

Investissement :

Résultat reporté N-1	: - 5 473,18 €
Dépenses	: 8 000,00 €
Recettes	: 7 871,34 €
Résultat N	: - 128,66 €
Résultat de clôture (cumulé)	: -5 601,84 € (I)

Restes à réaliser en investissement :

Solde des restes à réaliser : 0,00 € (II)

Besoin de financement (cumul I et II) = 5 601,84 €

Sous la présidence de Mme Oswald, 1^{ère} adjointe, hors de la présence de M. le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif du budget logements sociaux pour l'exercice 2020.

8. Budget des logements sociaux : affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- affecte la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020, à savoir 6 495,91 €, à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement de la section investissement et rembourser la dette.

9. Budget des logements sociaux : approbation du budget primitif 2021

Le budget primitif des logements sociaux 2021 est présenté au conseil.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 13 925,00 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 14 301,84 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget des logements sociaux présenté par M. le maire pour l'exercice 2021 arrêté au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement.

10. Budget lotissement : approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 présente les résultats suivants :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Opérations de l'exercice		
Dépenses	337 126,53	736 111,39
Recettes	556 664,06	323 794,86
Résultat de l'exercice	219 537,53	-412 316,53
Résultat reporté	-219 573,73	429 340,05
Dépenses (avec résultat N-1)	556 700,26	736 111,39
Recettes (avec résultat N-1)	556 664,06	753 134,91
Résultat de clôture	- 36,20	17 023,52
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00
Recettes		0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget lotissement,
- dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

11. Budget lotissement : approbation du compte administratif 2020

Le compte administratif communal 2020 du budget lotissement s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Résultat reporté N-1	: - 219 573,73 €
Dépenses	: 337 126,53 €
Recettes	: 556 664,06 €
Résultat N	: 219 537,53 €
Résultat de clôture (cumulé)	: - 36,20 €

Investissement :

Résultat reporté N-1	: 429 340,00 €
Dépenses	: 736 111,39 €
Recettes	: 323 794,86 €
Résultat N	: - 412 316,53 €
Résultat de clôture (cumulé)	: 17 023,52 €

Sous la présidence de Mme Oswald, 1^{ère} adjointe, hors de la présence de M. le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif du budget lotissement pour l'exercice 2020.

12. Budget lotissement : approbation du budget primitif 2021

Le budget primitif lotissement 2021 est présenté au conseil municipal.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 353 181,50 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 334 257,03 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget lotissement présenté par M. le maire pour l'exercice 2021 arrêté au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement.

13. CCTHB : mutualisation des frais de transport

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le montant de 1 229,76 € pour le remboursement des frais de transport à la CCTHB pour l'année 2019-2020,
- autorise M. le maire à signer la convention annexée à la présente délibération entre la commune et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

14. Avis sur le projet de modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A71 porté par le Conseil départemental du Cher

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix POUR, 1 abstention et 0 voix CONTRE :

- approuve le principe d'une remise en sécurité indispensable de la sortie actuelle couplée au projet d'une seconde sortie au Nord de Bourges pour laquelle une étude d'opportunité a récemment été présentée par le concessionnaire Vinci Autoroute.
- approuve le principe d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'une sortie complémentaire à mi-chemin entre Bourges et Saint-Amand-Montrond pour desservir le territoire aux alentours de Levet. Cette étude relève du concessionnaire AP2R.

15. Convention d'adhésion au programme Petites villes de demain

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain telle que présentée en annexe,
- autorise M. le maire à signer la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain et tout autre acte nécessaire à la réalisation et à la finalisation de ce programme.

16. Convention de servitudes avec Enedis au lieu-dit Bois blanc

Vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par les articles L.323-4 à L.323-9 et les articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Énergie,

Vu le décret n°67-886 du 6 octobre 1967,

Vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits,

Vu le projet de convention et le plan annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la constitution d'une convention de servitudes à intervenir avec Enedis concernant la parcelle communale ZC 355 au lieu-dit Bois blanc conformément au plan cadastral joint à la présente en annexe,
- autorise M. le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

17. Attribution du marché de travaux

« extension du club house en vue d'agrandir l'accueil périscolaire »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de M. le maire ci-dessous :

*

N°lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Montant € HT
2	Gros œuvre	CAZIN	25 196,94
4	Charpente bois/bardage bois	GUILLAUMOT	22 419,62
6	Couverture	GUILLAUMOT	12 314,46
8	Menuiserie extérieure aluminium	MENUISERIES D'AUXIGNY	6 660,00
10	Menuiserie intérieure	ENTREPRISE VAZ JOAQUIM	487,00
12	Plâtrerie sèche / isolation	SBPI	11 386,00
14	Plomberie sanitaires	SARL PLOMBERIE DU HAUT BERRY	3 662,44
15	Electricité	SEBATELEC	11 979,49
18	Peinture / revêtements muraux	IVENS	2 226,00

- autorise M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations,
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

Le maire,
Fabrice CHOLLET.

